

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## *Réunion du Conseil Municipal*

### *05 juin 2008*

#### **BATIMENTS COMMUNAUX – CHOIX DES ENTREPRISES – VALIDATION DEVIS**

- LOCAL PETANQUE : OK devis LABARBE MANO : 2 723,54 € HT.
- PRESBYTERE : - électricité + VMC : OK devis ALLEZ ET CIE : 6 913,40 € HT.  
- peintures intérieures + sols chambres : OK devis MARQUE : 8 373,88 € HT.
- STADE DU TREMBLANT : carrelage : OK devis ZAMPROGNA : 445 € HT.
- LOCAL SECRETARIAT FOOT : OK devis ZAMPROGNA : 421,25 € HT.
- LOCAL COMITE DES FETES :
  - électricité : OK devis ALLEZ ET CIE : 413,38 € HT.
  - maçonnerie : OK devis DUPRAT : 2 402,86 € HT.

#### **VENTE TERRAIN A LA SOCIETE AEB**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SARL AEB (installée sur la zone TREMA II) souhaite acquérir une partie supplémentaire de terrain.

Le conseil municipal décide la vente d'une partie de la parcelle L400, d'environ 543 m<sup>2</sup>. Les conditions de vente sont les mêmes que celles arrêtées par le conseil municipal en 2006 : la commune prendra à sa charge les frais de géomètre, le prix de vente est maintenu à 13 € HT le m<sup>2</sup>.

#### **DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention formulée par le comité cantonal de la FNACA : par 12 voix contre et une abstention, il est décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

#### **CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE OCCASIONNEL A TEMPS COMPLET**

Il est décidé de créer un emploi temporaire occasionnel à temps complet d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer l'emploi temporaire occasionnel à temps complet d'agent technique créé par délibération du 02 août 2004.

#### **DIVERS - INFORMATIONS**

- Il est décidé d'acquérir un sécateur électrique, pour un montant de 1 000 € HT.
- Le nouveau photocopieur multifonctions est installé.

- Il est fait un compte rendu de la réunion concernant l'élaboration du PLU, qui s'est tenue en mairie, le 3 juin avec les services de l'ADACL.
- Sécurité lors des fêtes locales. Le Préfet a tranché : fermeture à 4 heures.
- Berges de l'Adour : l'association Air'Rando a demandé l'autorisation d'organiser une soirée grillades sur les berges de l'Adour, le 21 juin.
- Madame Ginette SENTUC a été nommée Maire Honoraire de la commune de Cazères par Monsieur le Préfet des Landes.
- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la visite d'un inspecteur de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (sensibilisation sur les produits phytosanitaires et leur stockage).
- Versement du solde de la subvention DGE 2006 : 4 349,40 €.
- La subvention FEC 2008 a été accordée pour la fermeture du préau de l'école, subvention d'un montant de 6 161,21 €.
- RN 124 : la lanterne d'un candélabre a été détruite par un tracteur agricole. Le responsable n'a pas été identifié. Il va être demandé au SYDEC de procéder à la remise en état de ce candélabre.
- Communauté de Communes : le président de la communauté de communes du Pays Grenadois va proposer au conseil communautaire d'acquérir les terrains communaux situés à la zone du TREMA II (environ 2 ha).

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 14 juin 2008.

Le Maire,  
Francis DESBLANCS